ETAMPES

Extrait du Registre des D Accusé de réception en préfectur DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° VI-DEL-2023-031

Date de convocation : 5 avril 2023 Date d'affichage: 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents: 23 Votants: 32

Objet: Modification de la délibération n° VI-DEL-2022-077 en date du 5 octobre 2022 fixant

la liste des emplois et les conditions d'occupation des logements de fonction

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux - 12, Carrefour des Religieuses - 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS:

LIAILIAI I RESERTS						
Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire			
Mme	Elisabeth	DELAGE	3ème Adjointe au Maire			
M.	Gilbert	DALLERAC	4ème Adjoint au Maire			
Mme	Françoise	PYBOT	5ème Adjointe au Maire			
M.	Gérard	HEBERT	7ème Adjoint au Maire			
Mme	Sana	AABIBOU	8ème Adjointe au Maire			
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal			
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale			
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal			
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal			
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal			
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale			
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal			
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal			
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal			
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale			
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal			
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale			
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal			
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale			
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal			
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal			
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale			

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES: M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, Mme Maïram SY représentée par M. Franck COENNE, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Dramane KEÏTA, Mme Paola LEROY représentée par M Patrick JULISSON, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par M Gilles BAYART, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD.

ETAIENT ABSENTS: M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Accusé de réception en préfecture 091-219102233-20230412-VI-DEL-2023-031-DE Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.721-1 à L.721-3.

VU les dispositions des articles L.2124-32 et L.2222-11 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la loi n° 90-1067 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, et notamment son article 21 modifié par l'article 67 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, modifié par le décret n° 2013-651 du 19 juillet 2013, portant réforme du régime des concessions de logement, codifiées aux articles R.2124-64 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les délibérations n°VI-DEL-2015-231 en date du 7 octobre 2015 et n°VI-DEL-2022-077 en date du 5 octobre 2022 relatives à la liste des emplois communaux justifiant l'attribution de logements pour nécessité absolue de service,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 7 avril 2023,

VU l'avis de la commission de stratégie financière et fonction support en date du 3 avril 2023,

VU les crédits inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit, ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement peut être attribué à titre précaire avec astreintes,

CONSIDERANT les contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois et des possibilités fixées par la règlementation,

Après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 4 abstentions (MM. HIllaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes)

- Approuve la liste ainsi actualisée des emplois bénéficiant d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service :

POSTE	LOCALISATION	STRUCTURE RATTACHÉE	OBLIGATIONS LIEES A L'OCTROI DU LOGEMENT
Agent de gardiennage et de surveillance	Hameau de Valnay	Château de Valnay	Pour assurer la sécurité du site et les contraintes horaires liées à l'amplitude d'ouverture des équipements

Gardien d'enceinte sportive	11, Avenue Henri-Farman	Stade Laloyeau	Pour assurer a sécurité du site et les 091-21910223-0230412-VI-DEL-2023-03 contraint les frontes de la contraint l
Agent de gardiennage et de surveillance	Avenue de l'Atlantique	École Tabarly	Pour assurer la sécurité du site dans une zone sensible
Gardien de locaux communaux	1, Avenue des Noyers-Patins	Centre Social Jean-Carmet	Pour assurer la sécurité du site dans une zone sensible
Gardien d'enceinte sportive	Avenue du Marché-Franc	Gymnase René- Jouanny – Cosec André- Gautier	Pour assurer la sécurité du site et les contraintes horaires liées à l'amplitude d'ouverture des équipements
Gardien d'enceinte sportive	Rue du sous- lieutenant Balbiano	Complexe sportif Michel- Poirier	Pour assurer la sécurité du site et les contraintes horaires liées à l'amplitude d'ouverture des équipements
Gardien multi- sites	12, Carrefour des Religieuses	Maison des Services Publics Municipaux	Pour assurer la sécurité du site
Gardien d'enceinte sportive	2, Avenue des Meuniers	Louis-Blériot	Pour assurer la sécurité du site et les contraintes horaires liées à l'amplitude d'ouverture des équipements

Approuve la liste des emplois bénéficiant d'un logement à titre précaire avec astreinte :

POSTE	LOCALISATION	STRUCTURE RATTACHÉE	OBLIGATIONS LIEES A L'OCTROI DU LOGEMENT
Responsable Service Imprimerie	Stade du pont de Pierre - Rue de Gérofosse	Stade Pont de Pierre	Pour assurer la sécurité du site et les contraintes horaires liées à l'amplitude d'ouverture des équipements
Appariteur/Reprographe	Place de l'hôtel de ville	Hôtel de Ville	Pour assurer la sécurité du site

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions individuelles de concession de logements de fonction et de convention d'occupation précaire avec astreinte,

- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.

Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1...8.AVR.. 2023....... et de sa réception par le représentant de l'Etat.